



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Creation d'une exploitation agroforestiere de production de coco et cultures associees -
Sinnamary

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

SIONG

Prénom(s)

Alida

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47C	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer une exploitation agricole agroforestière d'une superficie de 36 hectares sur la commune de Sinnamary, en Guyane française. L'exploitation sera principalement dédiée à la culture du cocotier, complétée par des plantations de bananiers afin de diversifier la production et d'optimiser l'occupation des parcelles durant les premières années de développement des cocotiers. Le projet prévoit l'implantation d'environ 2 500 cocotiers Green Dwarf, sélectionnés pour leur adaptation au climat tropical humide, leur productivité et leur résistance. Les plantations seront organisées selon un système de culture structuré par un réseau de canaux permettant la gestion des eaux de surface et l'irrigation des cultures. Une partie de la parcelle sera conservée en espaces végétalisés afin de maintenir les continuités écologiques et de préserver les fonctions naturelles du site. L'exploitation intégrera également les bâtiments et équipements indispensables à son fonctionnement, notamment un local technique, des espaces de stockage, une aire de préparation des récoltes ainsi qu'une unité destinée à la transformation des produits issus de la noix de coco. L'ensemble du projet s'inscrit dans une démarche de développement d'une agriculture durable privilégiant la

4.2 Objectifs du projet

Le projet poursuit plusieurs objectifs complémentaires : Développer une exploitation agricole pérenne spécialisée dans la production de noix de coco ; Mettre en valeur des terres agricoles par l'implantation de cultures adaptées aux conditions climatiques ; Diversifier la production grâce à l'association de cocotiers et de bananiers pendant la phase de montée en production des plantations ; Favoriser la transformation locale des produits agricoles afin d'accroître leur valeur ajoutée ; Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement par une gestion raisonnée de l'eau, la valorisation des matières organiques et la limitation des intrants chimiques ; Contribuer au développement de la filière agricole guyanaise et à l'amélioration de l'autonomie alimentaire du territoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux debuteront par le defrichement progressif des surfaces necessaires a l'implantation de l'exploitation agricole, limite a environ 10 hectares. Les bois valorisables seront orientes vers les filieres de valorisation existantes, tandis que les residus vegetaux seront reutilises sur site lorsque cela sera possible. Les principales operations comprendront : La creation d'un pont pour acceder a la parcelle realisee en bois (voir photo en annexe 1) Le defrichement et la preparation des parcelles ; a l'aide d'une pelle mecanique muni de chenilles. Les arbres seront abattus, dessouches puis les troncs recuperes par le filiere biomasse. Les residus et souches alimenteront l'atelier de compostage. Le terrassement et la creation du reseau de canaux (destines a la gestion des eaux de surface et a l'irrigation) ; La reutilisation des deblais issus du creusement des canaux pour le remodelage des parcelles agricoles ; L'aménagement des pistes d'exploitation ; La realisation des reseaux necessaires au fonctionnement de l'exploitation ; La construction du batiment agricole et des installations techniques ; La plantation progressive des cocotiers et des bananiers. Les travaux seront realises par phases afin de limiter les perturbations sur le milieu naturel et de faciliter l'installation progressive des cultures. L'exploitante prevoit de deboiser la surface par tranche de 3 hectares tous les 2 a 3 ans afin de mettre rapidement la surface en culture afin de preserver le sol.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Apres la mise en place des plantations, l'exploitation entrera progressivement en phase de production. L'activite principale reposera sur la culture des cocotiers, completee par une production de bananes durant les premieres annees, avant la pleine production des cocotiers. Les cultures seront conduites selon des pratiques agricoles adaptees aux conditions tropicales du territoire. La gestion des eaux reposera principalement sur la recuperation des eaux pluviales et leur stockage dans des bassins de retention. En complement, et sous reserve des autorisations reglementaires necessaires, un prelevement d'eau pourra etre realise dans la crique Rosa afin d'assurer les besoins en irrigation pendant les periodes les plus seches. L'exploitation privilegiera l'utilisation de compost et de matieres organiques afin d'ameliorer durablement la fertilite des sols. Des plantes de couverture seront implantees entre les rangs de culture pour limiter l'erosion, preserver l'humidite des sols, reduire le developpement des adventices et diminuer le recours aux produits phytosanitaires. A terme, les noix de coco produites sur l'exploitation alimenteront un reseau de transformation afin de developper des produits a plus forte valeur ajoutee et de renforcer la filiere locale. Les déplacements seront principalement lies aux operations culturelles, a l'entretien des equipements, a l'approvisionnement de l'exploitation et au transport des recoltes. L'ensemble des activites sera conduit dans une logique de gestion durable des ressources naturelles, avec pour objectif de developper une exploitation agricole performante, economiquement viable et integree a son environnement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de defrichement, permis de construire, declaration au titre de la loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du massif Superficie a deborder	(36, hectares) (10, hectares)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Document d'urbanisme :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les besoins en eau seront assurés par la récupération des eaux de pluie stockées dans les canaux qui auront vocation de bassins de rétention. En complément, et sous réserve des autorisations nécessaires, un prélèvement pourra être réalisé dans la crique Rosa pour l'irrigation des cultures. L'agricultrice prélèvera ce que les autorités lui accorderont comme volume/débit.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Des canaux de drainage seront réalisés tout autour des parcelles de production afin de faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement puis réutiliser pour l'irrigation des parcelles.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les déblais issus du creusement des canaux de drainage seront réutilisés sur site pour le reprofilage et la mise en forme des parcelles de production.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est compatible avec les ressources disponibles. Les besoins en eau seront couverts par la récupération des eaux pluviales et des ressources autorisées. Les eaux usées seront traitées par des dispositifs d'assainissement adaptés et conformes à la réglementation
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le défrichement prévu est susceptible d'entraîner une modification des habitats naturels présents. Les impacts seront réduits par le maintien d'espaces végétalisés, la mise en place d'un système agroforestier et la préservation des continuités écologiques au sein de l'exploitation.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet prévoit le défrichement de 20 ha d'espaces agricoles pour l'implantation d'une exploitation agricole agroforestière.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Dans sa phase de travaux, le projet engendrera un trafic liés aux travaux de mise en place de l'activité. Les engins agricoles seront gardiennes sur place afin de limiter les déplacements. Les camions seront également optimisés lors de leur déplacement. Les travaux seront réalisés exclusivement en journée, selon des horaires adaptés afin de limiter les nuisances sur le voisinage. Dans sa phase d'exploitation, le trafic sera limité aux horaires de
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les nuisances sonores seront temporaires en phase de travaux (engins, défrichage, terrassement). En phase d'exploitation, elles resteront limitées et liées aux activités agricoles et au fonctionnement des équipements du site
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Temporairement pendant les travaux du fait de l'utilisation d'engins de chantier et la chute des arbres. Aucune vibration en phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	En phase d'exploitation, les émissions lumineuses seront principalement liées à l'éclairage des bâtiments. Ces éclairages seront limités (détecteur de mouvement) aux besoins de sécurisation de l'exploitation et orientés de
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les rejets liquides seront limités aux eaux usées domestiques du bâtiment d'exploitation.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux usées du bâtiment (sanitaires) seront collectées et traitées par un dispositif d'assainissement conforme à la réglementation. Les eaux pluviales seront récupérées pour l'irrigation grâce aux canaux et bassins de rétention

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les effluents seront essentiellement constitués des eaux domestiques du bâtiment d'exploitation et seront traités par un système d'assainissement conforme à la réglementation
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'exploitation produira principalement des déchets végétaux qui serviront à produire du compost. Les déchets d'exploitation non dangereux (emballages, cartons, plastiques) seront orientés vers des filières de traitement ou recyclage adaptées. Les éventuels déchets dangereux (huiles usagées, filtres, batteries) seront éliminés par des filières agréées. Quelques déchets inertes pourront être produits ponctuellement lors de la
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet modifiera l'usage du sol par la création d'une exploitation agricole sur des surfaces boisées actuellement

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

A ce stade du projet, aucune évaluation environnementale spécifique n'a été réalisée au titre d'autres réglementations applicables. Les principales incidences potentielles identifiées concernent le défrichement d'environ 20 ha, la modification de l'occupation des sols, les travaux d'aménagement hydraulique, les incidences potentielles sur les habitats naturels et la gestion des ressources en eau. Ces enjeux seront pris en compte dans le cadre des procédures réglementaires qui pourraient être requises pour la réalisation du projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des la conception de ce projet, les exploitants ont souhaite mettre en place des pratiques permettant de limiter au maximum ses effets du projet sur l'environnement. Le défrichement sera limite aux surfaces necessaires a l'installation des cultures et des aménagements agricoles. Une partie du terrain sera conservee en espaces vegetalises afin de preserver le cadre naturel du site et de maintenir des zones favorables a la faune locale. Leur exploitation sera developpee selon un modele agroforestier associant cocotiers, bananiers et autres vegetaux de couverture. Cette organisation permettra de proteger les sols, de favoriser la biodiversite et de limiter l'erosion. Les terres issues du creusement des canaux seront reutilisees directement sur place pour aménager et reprofiler les parcelles, evitant ainsi l'evacuation de materiaux hors du site. Ils privilegieront des methodes de production respectueuses de l'environnement, avec l'utilisation de compost et de matieres organiques pour ameliorer naturellement la fertilite des sols. Des plantes de couverture seront egalement implantees afin de conserver l'humidite des terres, limiter le developpement des mauvaises herbes et reduire le recours aux produits phytosanitaires. Les dechets vegetaux produits sur l'exploitation seront valorises autant que possible. Les dechets lies aux travaux et a l'exploitation seront tries et evacues vers les filieres adaptees. Les nuisances liees aux travaux (bruit, circulation des engins, poussieres) resteront temporaires et limitees a la duree du chantier. A travers ces choix, l'objectif est de developper une exploitation agricole durable, integree a son environnement et respectueuse des ressources naturelles du territoire. Nous estimons ainsi que les incidences residuelles du projet resteront limitees et non notables.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet et des mesures prévues pour éviter et réduire ses incidences sur l'environnement, nous estimons que les impacts potentiels demeurent limités et compatibles avec les enjeux environnementaux du site. Le projet repose sur un modèle agroforestier favorisant la préservation des sols, la gestion raisonnée de l'eau, la limitation des intrants et le maintien d'espaces végétalisés. Par ailleurs, les aménagements seront réalisés progressivement et s'inscrivent dans une démarche d'agriculture durable visant à concilier développement économique, valorisation du territoire et préservation des ressources naturelles. Dans ce contexte, le projet nous paraît pouvoir être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

SIONG

Prénom

Alida

Qualité du signataire

Chef d'exploitation

À

Cayenne

Fait le

08-07-2026



Signature du (des) demandeur(s)